

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2142

présenté par
M. Touraine, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 18, après le mot :

« années »

insérer le mot :

« civiles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.